

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AOUT 2018

Etaient présents : Jean-Luc FACHE, Jean-Pierre LAMOITTE, , Serge LACONTE, Bernard HAVET, Lucien LAUWERIER, Anne-Lise DEVULDER, Franck VANDENKERCKHOVE, Régis WULLENS, Annie ROGER.

Absents : Geoffrey BACZYNSKI, Anne-Laure MASSIET, François VERMERSCH, Jean-Jacques CUVELIER, Stéphane VERCRUYSSSE, Dominique HAMEK.

1- Emprunt. Travaux au presbytère

Monsieur le Maire indique que pour financer les travaux d'aménagement du presbytère en maison multiservices, le recours à un emprunt est nécessaire. Il propose de signer un contrat de prêt auprès de la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

DESIGNATION DU CREDIT

Montant de l'emprunt :	80 000.00 €
Durée :	20 ans
Périodicité des intérêts :	Trimestrielle
Taux d'intérêt fixe :	1.98 %
Base de calcul des intérêts :	30/360
Débloqué des fonds :	au plus tard 3 mois après édition du contrat
Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle	
Commission d'engagement :	300.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de signer le contrat de prêt auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 80 000 € aux conditions ci-dessus exposées.

2- Attribution du marché public aux entreprises pour la rénovation du presbytère : changement de titulaire du lot 5

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2014 listant les délégations au maire et notamment : l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du lot 5 cloisons – plâtrerie - Plafonds suite à la nouvelle consultation après résiliation de l'entreprise ROBAEY précédente titulaire à l'entreprise suivante :

Adresse du chantier :	Place de l'église 59670 BAVINCHOVE
Nature de l'Ouvrage :	Aménagement et extension d'un bâtiment en médiathèque et centre Multi accueil
Maître d'ouvrage :	Mairie de BAVINCHOVE Rue de l'église 59670 BAVINCHOVE Tél. 03.28.42.40.46 - Fax. 03.28.42.40.46
Maître d'œuvre :	SCENARIO ARA 37, rue de Bergues 59670 CASSEL

LOT 05 : CLOISONS - PLATRERIES-PLAFONDS	ENT : LES PLATRERIES NOUVELLES	ZA la Duisanaise 62161 DUISANS	Tél : 0321072758

3- Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Afin d'organiser la cérémonie du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, Monsieur le maire propose de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes qui achètera le matériel et paiera l'animation nécessaires en concertation avec l'association UNC anciens combattants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser 1000.00 € au comité des fêtes.

4- Aménagement du parking de la gare

Les travaux d'aménagement du parking de la gare débuteront en octobre. 43 places de stationnement seront créées et une borne de recharge de véhicules électriques installée.

5- Nouvelles adhésions au Siden-Sian comites syndicaux des 13 novembre et 12 décembre 2017, 30 janvier et 26 juin 2018

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Eau Potable et Industrielle* » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire **C5** « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* »,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 27 Avril 2018 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat de trois compétences à la carte supplémentaires, à savoir : les compétences **C6** « *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique – L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines* », **C7** « *Défense contre les inondations et contre la mer* » et **C8** « *Grand Cycle de l'Eau* »,

Vu la délibération n° 3/3 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 30 janvier 2018 portant sur les modifications statutaires du Syndicat,

Vu la délibération en date du 25 Août 2017 du Comité Syndical du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 40/5a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 13 Novembre 2017 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 3 Novembre 2017 du Conseil Municipal de la commune de FLESQUIERES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 53/4b adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2017 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 9 Novembre 2017 du Conseil Municipal de la commune de PIGNICOURT sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 52/4a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2017 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 23 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune d'HAMBLAIN LES PRES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 4/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 30 Janvier 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 15 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune de PLOUVAIN sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ,

Vu la délibération n° 12/5a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ,

Vu la délibération en date du 11 Avril 2018 du Comité Syndical de l'Union Syndicale des Eaux regroupant les communes de BOURSIES, MOEUVRES et DOIGNIES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) ,

Vu la délibération n° 13/5b adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion de l'Union Syndicale des Eaux avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 13 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune de BERTRY sollicitant son retrait du SIVOM DE LA WARNELLE et son adhésion simultanée au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ,

Vu la délibération n° 17/5f adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY simultanément après retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ,

Vu la délibération en date du 30 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune de BOURSIES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ,

Vu la délibération en date du 2 Février 2018 du Conseil Municipal de la commune de MOEUVRES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ,

Vu la délibération en date du 12 Juin 2018 du Conseil Municipal de la commune de MAUROIS sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ,

Vu les délibérations n° 18/5g, 19/5h et 20/5i adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 12 Juin 2018 du Conseil Municipal de la commune de DOIGNIES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 21/5j adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 40/5a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 Novembre 2017, les délibérations n° 52/4a et 53/4b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Décembre 2017, la délibération n° 4/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 30 Janvier 2018 ainsi que dans les délibérations n° 12/5a, 13/5b, 17/5f, 18/5g, 19/5h, 20/5i et 21/5j adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 26 Juin 2018.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

6- Décision modificatif du budget primitif 2018

Intégration des frais d'études et d'insertion au compte d'immobilisation médiathèque.

Section	Imputation	D/R	MONTANT		
			MONTANT AVANT	DM	MONTANT APRES
Inv	020. D- RF	D	21 996,57 €	- 108,00 €	21 888,57 €
Inv	2031.201008 R-OSF	R	0,00 €	4 116,18 €	4 116,18 €
Inv	2033.201008 D- RE	D	0,00 €	108,00 €	108,00 €
Inv	2033.201008 R-OSF	R	0,00 €	972,00 €	972,00 €
Inv	2313.201008 D- RE	D	822 750,29 €	5 088,18 €	827 838,47 €

Ajustements

Section	Imputation	D/R	MONTANT		
			MONTANT AVANT	DM	MONTANT APRES
Fnt	022. D- RF	D	31 751,94 €	-26 776,24 €	4 975,70 €
Fnt	6413. D- RF	D	10 000,00 €	7 000,00 €	17 000,00 €
Fnt	65541. D- RF	D	0,00 €	19 776,24 €	19 776,24 €

7- Demande de création d'une place handicapée :

Une habitante domiciliée au 61 bis route de Saint-Omer nous sollicite pour créer une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite au niveau de son logement.

Le Conseil municipal donne son accord à la création de cette place sous réserve que la demandeuse entre bien dans les critères.

8- Subvention annuelle (remerciements)

La croix rouge française remercie le Conseil municipal pour la subvention de fonctionnement versée annuellement.

9- Courrier sur la sécurité rue de la gare

M. le maire donne lecture d'une lettre rédigée par une habitante de la rue de la gare concernant la sécurité routière dans cette rue.

En effet, celle-ci déplore un accident mettant en cause un autre habitant de la commune qui a percuté sa voiture en stationnement. Elle en profite pour souligner que chaque jour elle constate que la vitesse dans cette rue est excessive et demande que des mesures soient prises pour l'améliorer.

Le Conseil municipal va étudier ce problème avec grande attention.

10- Rapport activité du SIECF

M. le maire met à la disposition du conseil municipal le rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre.

Monsieur LAMOITTE en profite pour annoncer que la ruelle des écoles bénéficiera de l'effacement du réseau.

11- Tableau blanc interactif (TBI)

L'école sollicite l'achat de tableaux blanc interactif pour équiper ses classes.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal accepte d'équiper la classe des CE1-CE2

Une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » sera demandée pour financer en partie ce projet.

12- Problème de chats résidence le village.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'a plusieurs reprises des habitants de la résidence le village se sont plaints de la présence de nombreux chats semblants en mauvaise santé. Ceux-ci occasionnent des nuisances (déjections, poubelles craquées...).

Les propriétaires ont été contactés mais cela n'a eu aucun effet.

La SPA a été prévenue ainsi que le bailleur « Maisons flamande » en vue de trouver une solution.